

Séance du : 12 décembre 2016

n° 52/2016

L'an deux mille seize, le douze décembre à 17 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 2 décembre 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Marie-Gabrielle DAYMIER, Nicole DURY, Marie-Françoise GAUBERT, Sandrine VALETTE.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, Jean-Claude de BORTOLI, Michel BROUSSE, Frédéric CASTELLE, Jacques DANJOU, Bernard FAVROT, Michel FERRET, Michel GALANT, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Michel HUGONNET, Jean-Claude LANDET, Robert LIGNERES, Jean-François PAGES, Louis PALOSSE, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Christophe PRADEL, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE, Etienne THIBAUT, Pierre VIDAL.

Avaient donné pouvoir :

F.DEMANGEOT à C.ABROL, P.FRAISSE à N.CALMET, P.IZARD à G.DARNAUD, B.STUDER à JP POISSENOT, M.TARDIEU à N.NACCACHE.

En exercice : 61

Présents ou représentés : 35

Délégués suppléants :

Mmes Colette CABROL, Nelly CALMET, Nathalie NACCACHE.

Mrs Guy DARNAUD, Robert MASSICOT, Jean-Paul POISSENOT, Pierre POUNT-BISET, Daniel VIENNE, Rémy ZANATTA.

Excusés :

Mmes Marie-Claire GAROFALO, Sophie MANIAGO, Josiane RANCINANGUE.

Mrs Bertrand GELI, Gérard LAMARQUE, Pierre MONOD, Serge OURLIAC, Jean-Pierre QUAGLIERI.

Objet : Marché des producteurs du Canalathlon : complément d'information

Vu la délibération 21/2016 du 23 mai 2016 portant réalisation de la manifestation du Canalathlon..

Vu la délibération du 26 septembre 2016 autorisant le PETR à rembourser les bons d'achats aux producteurs présents lors du marché du Canalathlon,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de son développement touristique du territoire, le PETR du Pays Lauragais et le GAL des Terroirs du Lauragais, avec les offices de tourisme intercommunaux du territoire, la Maison de la Haute-Garonne à Port-Lauragais, et les Communautés de communes, ont organisé le 16 octobre dernier un événement festif, familial et sportif autour du Canal du Midi : le Canalathlon.

Des bons d'achats de 10 € au bénéfice des producteurs présents lors du marché ont été distribués à chaque équipe participante.

Afin de permettre la régularisation de la dépense auprès des producteurs présents vis-à-vis du comptable public, une procédure de remboursement avait été mise en place sur la base d'une liste de producteurs. Des omissions ayant été commises dans cette liste de producteurs, il convient de régulariser cette liste en y ajoutant :

- Les trésors de Julian
- Lait fruits frais
- Arterris

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

1°) – **APPROUVE** la régularisation de la procédure de remboursement des producteurs présents lors du Canalathlon ci-dessus présentée

2°) – **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Montferrand, le 12 décembre 2016

Le Président



Georges MERIC

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Lauragais

Siège : Mairie d'Avignonet Lauragais

Siège Administratif : 3 Chemin de l'Obélisque. 11320 Montferrand - Tél. : 04.68.60.56.54

Courriel : scot.lauragais@orange.fr